



REVV : Roulons En Ville à Vélo

Membre de la Fédération des Usagers de la Bicyclette

Association socioculturelle loi 1901

1 rue Michel Servet 26000 Valence

09 50 03 26 6

www.fubicy.org/valence

valence.revv@fubicy.org



Valence, le 3 juin 2011

A : Monsieur Mathieu DARNAUD, Maire de Guilherand Granges
1 place des cinq continents
07500 Guilherand Granges

Objet : Concertation entre REVV et la ville de Guilherand

Monsieur le Maire,

Notre association a vocation à dialoguer avec toutes les instances de décision locales pour obtenir des aménagements cyclables de qualité. A ce titre nous avons pu engager une concertation fructueuse avec votre adjoint Stéphane CREMILLIEUX et Eric LENOIR, responsable de vos services techniques.

Deux réunions nous ont permis de recueillir des renseignements détaillés et de vous faire part de notre point de vue concernant le projet d'aménagement de l'avenue de la république. Vos services ont pu ainsi prendre en compte certaines de nos remarques pour faire avancer la place des déplacements doux. Ainsi les voies latérales au rond point ont été revues : L'une a été supprimée, l'autre mise au gabarit bus pour devenir à terme une voie réservée, et la troisième est devenue une voie bus et vélo dans sa seconde partie. Un itinéraire permettant aux cyclistes venant de Valence de rejoindre la route de Soyons en passant par la rue Thiers sera balisé. Les cyclistes pourront quitter le rond point par les voies latérales grâce à des sorties réservées pour éviter le cisaillement par les automobilistes.

Ce rond-point devrait constituer un élément clé pour apaiser le trafic sur le pont Mistral, qui constitue un point noir pour les déplacements à vélo. Aussi nous attirons votre attention sur l'importance de la limitation de vitesse dans ce secteur, la limitation actuelle n'étant pas appropriée malgré nos demandes renouvelées auprès du conseil général.

Le réaménagement de l'avenue de la République nous semble aussi de nature à favoriser le partage de la rue, bien que la séparation entre l'espace vélo et l'espace piéton sur le trottoir ne nous paraisse pas assez claire. En effet même si cet aménagement est destiné à des cyclistes non expérimentés qu'il faut éloigner du trafic automobile, un marquage ambigu générera inévitablement des conflits avec les piétons, alors qu'un marquage au sol bien fait permet à chacun de respecter l'autre.

Malgré quelques points de désaccord nous sommes heureux d'avoir pu engager un travail intéressant avec votre municipalité dans l'intérêt de tous les usagers, que nous espérons continuer de manière aussi constructive à l'avenir.

Nous vous prions, Monsieur le Maire, d'accepter nos sincères salutations,

Nicolas MARTIN
Président de REVV